

**ARRETE DU MAIRE
TRAVAUX D'ABATTAGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-1 à 5,

Vu les dispositions légales en la matière, notamment le règlement de circulation routière,

Vu le Décret N° 91-1147 du 14 octobre 1991 relative à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures en vue d'assurer la bonne réalisation de cet abattage et taille et la sécurité des usagers de la route et des piétons,

Considérant que des travaux d'abattage de cyprès et de pins, de taille et de broyage de branches sur place doivent être réalisés par la société KERNE ELAGAGE domiciliée 137 route de Kervrahu – 29000 QUIMPER au droit du 6 allée de Rulianec - 29160 CROZON, du 15 au 24 avril 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 **Du 15 au 24 avril 2024**

La société KERNE ELAGAGE sera autorisée à occuper une partie du domaine public afin de pouvoir réaliser des travaux d'abattage et de taille de cyprès au droit du 6 allée de Rulianec en CROZON.

ARTICLE 2 **Du 15 au 24 avril 2024**

Durant la période des travaux et suivant l'avancement du chantier, il y a lieu de barrer les rues Bouvet – Madec et Rulianec.

Un renfort de signalisation devra être installé, à savoir :

Route barrée
Rétrécissement de chaussée
Stationnement interdit
Panneaux Travaux AK5

ARTICLE 3 Des déviations seront mises en place par les rues adjacentes.

ARTICLE 4 La signalisation correspondante sera mise en place sous la responsabilité de la société KERNE ELAGAGE domiciliée 137 route de Kervrahu – 29000 QUIMPER.

ARTICLE 5 L'accès aux propriétés riveraines, aux secours et au service de répurgation sera maintenu.

ARTICLE 6 Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Directrice Générale des Services de la Ville de CROZON
Le Service de Police Municipale
BTA Gendarmerie de la Presqu'île de CROZON
Les Services Techniques Municipaux.
Communauté des communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime
Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à l'intéressé.

Pour extrait certifié conforme
A CROZON, le 4 avril 2024
P/LE MAIRE



L'Adjoint délégué

Philippe BRUN